

+ de temps = - de démocratie ?

Les personnels de Direction ont été destinataires de recommandations syndicales ou des autorités Académiques et Rectorales concernant le vote par les Conseils d'Administration de la DHG dans les EPLE pour la future rentrée scolaire 2010. Jusque-là, les Personnels de Direction effectuaient une véritable course contre la montre pour pouvoir présenter dans les temps, en commission permanente et en CA, une ventilation des moyens alloués et son incidence sur les postes (créations / fermetures) pour fin février.

On nous proposerait cette année, de prendre plus de temps...

Nous nous réjouissons de pouvoir travailler plus sereinement en étant moins « pressurisés » mais attention, il nous faut bien mesurer les conséquences des recommandations faites sur les modifications que la nouvelle démarche préconisée va entraîner. Effectivement, comment justifier une demande de fermeture ou de création de poste sans évoquer la répartition des moyens de la DHG?

Ceci ne serait pas acceptable sans une présentation de proposition de sa répartition!

Cette information est indispensable au plein exercice des compétences du CA, faute de quoi les élus des conseils d'administration vont avoir le sentiment d'être exclus de tout pouvoir décisionnel sur le futur fonctionnement des établissements...

Nous observons dans de nombreux CA des listes incomplètes, que des parents, des personnels... se désinvestissent car ils ne veulent pas cautionner le fait d'être uniquement « une chambre d'enregistrement ».

Comment allons nous faire vivre dans nos établissements la démocratie et l'apprentissage de la citoyenneté par nos élèves élus?

Quels types de relations voulons nous entretenir avec les parents, les personnels, les élus...

Allons nous décider seuls en consultant pour le principe?

Ce type de gouvernance, nous ne le cautionnons pas !

Le snU.pden-fsu conseille donc aux personnels de direction de consulter au plus tôt et le plus largement possible leurs partenaires, en les associant à la préparation de la rentrée 2010, en réunissant:

- un (des) conseil(s) pédagogique(s) élargi(s) afin de travailler sur la DHG et les choix pédagogiques pour une répartition des heures non obligatoires (marge d'autonomie, heures non-affectées, marge de manoeuvre...) en plus des heures réglementaires.
- La commission permanente pour effectuer un second travail avec les représentants des élus, justifier systématiquement la fermeture ou l'ouverture de poste par la répartition de la DHG allouée à l'établissement.
- Enfin, le CA pour informer et expliquer les propositions de répartition, les demandes éventuelles de création ou de fermeture de postes, comme nous le faisons jusque là. Ceci sans figer à l'heure près la répartition des moyens, mais sans travailler non plus « à la louche ». Il sera nécessaire également d'annoncer que c'est sur la base de la présentation qui sera faite au CA que nous dialoguerons et ajusterons si besoin avec les services académiques ou rectoraux.

Le temps nécessaire à toute prise de décision ne doit pas se faire en renforçant des démarches anti-démocratiques, faute de quoi les Personnels de Direction seront soupçonnés de pratiquer « le fait du prince » et se retrouveront en première ligne face à ceux avec lesquels ils travaillent au quotidien.

Nous devons faire vivre, dans nos établissements, une autre conception de l'équipe éducative, que celle souhaitée par la future charte de gouvernance.

Le Bureau National
Bobigny le 02/02/2010